FormaV

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général SVT + SES, veuillez visiter :
bac-svt-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2026 • Asie • Jour 2

Code sujet **26-SESJ2JA1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — Les politiques économiques menées dans la zone euro et la politique de la concurrence
1 réponses • sujet p. 2–5

Première partie : Mobilisation des connaissances — Le marché des quotas d’émission et les externalités négatives sur l’environnement
1 réponses • sujet p. 6–6

Deuxième partie : Étude d’un document — Taux de croissance du PIB par tête, dépenses en R&D et dépenses publiques d’éducation dans plusieurs pays européens en 2023
2 réponses • sujet p. 7–7

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire — Les évolutions de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XXe siècle
1 réponses • sujet p. 8–10

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

None points

Les politiques économiques menées dans la zone euro et la politique de la concurrence

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> Les politiques économiques menées dans la zone euro se limitent-elles à la politique de la concurrence ?

Démarche. Il faut définir la politique de la concurrence, puis la distinguer des autres instruments de politique économique. Le sujet porte sur la zone euro, mais certaines politiques, en particulier la politique de la concurrence, sont décidées à l’échelle de l’Union européenne et concernent donc aussi des pays qui n’utilisent pas l’euro. Il convient également de distinguer les politiques communes, comme la politique monétaire, des politiques budgétaires qui restent principalement nationales tout en étant coordonnées et encadrées au niveau européen. Le dossier permet d’illustrer ces trois domaines : contrôle des marchés, taux directeurs de la Banque centrale européenne et finances publiques françaises.

On peut donc montrer que la politique de la concurrence est un volet important de l’action économique européenne, puis établir que la politique monétaire commune et les politiques budgétaires nationales constituent d’autres leviers, aux objectifs et aux mécanismes différents.

RÉPONSE À RETENIR

Introduction. Les pouvoirs publics peuvent agir sur l'économie par plusieurs instruments. La politique de la concurrence vise à préserver le fonctionnement concurrentiel des marchés. La politique monétaire agit sur les conditions de financement et la stabilité des prix, tandis que la politique budgétaire mobilise les dépenses et les recettes publiques. Dès lors, les politiques économiques menées dans la zone euro se réduisent-elles au contrôle de la concurrence ? Si celui-ci constitue un volet important de l'action européenne, il coexiste avec une politique monétaire commune et des politiques budgétaires principalement nationales, coordonnées et encadrées au niveau européen.

I. La politique de la concurrence est un instrument important de régulation des marchés.

La politique de la concurrence cherche à éviter que des entreprises ne restreignent le jeu concurrentiel, par exemple au moyen d'ententes, d'abus de position dominante ou de concentrations susceptibles de réduire la concurrence. La Commission européenne peut examiner une fusion et, selon ses effets prévisibles, l'autoriser, l'interdire ou l'assortir d'engagements.

Le document 1 illustre le contrôle des concentrations. En décembre 2020, la Commission européenne a autorisé la fusion de Fiat Chrysler Automobiles (FCA) et de PSA, qui devait créer le quatrième constructeur automobile mondial, sous réserve d'engagements destinés à préserver la concurrence sur le marché des petits utilitaires. Ces mesures devaient faciliter l'entrée et l'expansion d'autres entreprises sur ce marché. La Commission estimait par ailleurs que la concurrence resterait soutenue sur les autres marchés où les deux groupes étaient présents. Cet exemple montre que le contrôle des concentrations ne consiste pas à interdire systématiquement les fusions, mais à examiner leurs effets et, si nécessaire, à imposer des conditions.

La politique de la concurrence porte aussi sur les ententes et les abus de position dominante. Selon le document 4, le nombre de décisions de la Commission dans ces domaines est de 15 en 2010, atteint un maximum de 16 en 2014, puis descend à 7 en 2015 avant de remonter à 15 en 2019. Ces données attestent une activité de contrôle, mais les variations du nombre de décisions ne suffisent pas à mesurer, à elles seules, l'efficacité de cette politique ni à en expliquer les évolutions. La politique de la concurrence constitue donc un levier réel, mais elle n'épuise pas l'ensemble de l'action économique dans la zone euro.

II. La zone euro dispose aussi d'une politique monétaire commune.

La politique monétaire agit sur la quantité de monnaie et les conditions de crédit, notamment par les taux directeurs fixés par la Banque centrale européenne (BCE). Une baisse des taux tend, toutes choses égales par ailleurs, à réduire le coût des emprunts et peut favoriser la consommation et l'investissement. À l'inverse, une hausse tend à renchérir le crédit et à modérer la demande, ce qui peut contribuer à limiter les pressions inflationnistes. Ces effets passent par différents mécanismes et ne sont ni immédiats ni automatiques. La BCE conduit une politique monétaire unique pour les pays de la zone euro, avec pour objectif principal la stabilité des prix.

Le document 2 présente les taux d'intérêt de la BCE entre 2000 et 2025. Le taux représenté est d'environ 3,25 % en 2000, descend jusqu'à environ 2 % au début des années 2000, puis remonte jusqu'à un peu plus de 4 % en 2008. Après une nouvelle baisse, il se rapproche de zéro au milieu des années 2010 et y reste jusqu'en 2022. Il augmente rapidement à partir de cette année-là, atteint environ 4,5 % en 2023, puis diminue pour se situer autour de 2 % en 2025. Cette évolution illustre un instrument de politique économique distinct de la politique de la concurrence : la BCE agit sur les conditions monétaires et financières, et non directement sur la structure concurrentielle des marchés.

III. Les politiques budgétaires complètent ces instruments, tout en restant principalement nationales.

La politique budgétaire correspond aux décisions des administrations publiques concernant leurs dépenses et leurs recettes. Par les dépenses publiques, les transferts et les prélèvements, un État peut notamment soutenir l'activité, financer des services publics ou des investissements et redistribuer les revenus. Dans la zone euro, les gouvernements nationaux conservent l'essentiel des décisions budgétaires : il n'existe pas de budget fédéral unique se substituant à leurs budgets. Toutefois, leurs choix peuvent avoir des conséquences pour les autres pays et pour l'équilibre de l'union monétaire ; les politiques budgétaires sont donc coordonnées et encadrées par des règles européennes.

Le document 3 donne des exemples pour la France. Le besoin de financement des administrations publiques, autrement dit le déficit public, représente 2,4 % du PIB en 2019, 6,6 % en 2021 et 5,8 % en 2024. Il s'agit d'un déficit annuel, donc d'un flux. La dette publique, qui est un stock, passe de 97,9 % du PIB en 2019 à 113,2 % en 2024. Ces chiffres illustrent l'importance des finances publiques dans l'action économique, sans suffire à expliquer à eux seuls les causes de ces évolutions. Ils montrent que la politique budgétaire nationale est un autre domaine d'intervention, distinct de la politique monétaire de la BCE et de la politique de la concurrence.

Conclusion. Les politiques économiques menées dans la zone euro ne se limitent donc pas à la politique de la concurrence. Celle-ci encadre notamment les concentrations, les ententes et les abus de position dominante. Elle coexiste avec une politique monétaire commune, conduite par la BCE, ainsi qu'avec des politiques budgétaires principalement décidées par les États et coordonnées au niveau européen. Ces politiques ont des objectifs, des mécanismes et des niveaux de décision différents. Enfin, la politique de la concurrence relève de l'Union européenne dans son ensemble, alors que la politique monétaire commune concerne les pays de la zone euro.

Première partie : Mobilisation des connaissances

4 points

Le marché des quotas d’émission et les externalités négatives sur l’environnement

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Consigne

Sujet p. 6

> Vous montrerez comment le marché des quotas d’émission permet de faire face aux externalités négatives sur l’environnement.

Une **externalité négative** apparaît lorsqu’une activité impose un coût à des tiers sans que ce coût soit pris en compte dans les décisions de celui qui en est à l’origine. Les émissions de gaz à effet de serre, par exemple, contribuent au changement climatique et causent des dommages environnementaux qui ne sont pas spontanément intégrés dans le coût privé de production des entreprises. Sans intervention, celles-ci peuvent donc émettre davantage que ce qui est souhaitable pour la collectivité.

Les pouvoirs publics peuvent créer un **marché de quotas d’émission**. Ils fixent un plafond total d’émissions pour une période et émettent des quotas, chacun autorisant l’émission d’une quantité déterminée de polluant. Les entreprises doivent détenir suffisamment de quotas pour couvrir leurs émissions. Ces quotas peuvent être attribués ou vendus aux enchères, puis échangés entre entreprises. Le plafond limite la quantité totale d’émissions autorisée ; le prix des quotas se forme sur le marché en fonction de l’offre et de la demande.

Une entreprise qui peut réduire ses émissions à faible coût peut le faire et vendre les quotas dont elle n’a plus besoin. Une entreprise pour laquelle les réductions seraient plus coûteuses peut, au contraire, acheter des quotas. Les réductions sont ainsi réalisées en priorité là où elles coûtent le moins cher, ce qui permet de respecter le plafond à moindre coût global. En outre, puisque les émissions nécessitent des quotas qui ont un prix, l’entreprise fait face à un coût lié à sa pollution : elle est incitée à réduire ses émissions ou à investir dans des procédés moins polluants lorsque cela lui revient moins cher que d’acheter des quotas.

Le marché des quotas contribue donc à faire prendre en compte le coût environnemental dans les décisions des émetteurs et à limiter les émissions. Son efficacité écologique dépend toutefois du niveau du plafond, qui doit être suffisamment contraignant, ainsi que du contrôle des émissions et du respect de l’obligation de détenir les quotas correspondants. Le dispositif ne garantit pas à lui seul un niveau optimal de pollution si le plafond est mal fixé.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En plafonnant les émissions et en rendant les droits d’émettre échangeables, le marché des quotas donne un prix à la pollution. Il incite les entreprises à réduire leurs émissions lorsque cela leur coûte moins cher que d’acheter des quotas et oriente les réductions vers les entreprises qui peuvent les réaliser au moindre coût. Il contribue ainsi à corriger l’externalité négative, sous réserve d’un plafond suffisamment contraignant et d’un contrôle effectif.

Deuxième partie : Étude d’un document

6 points

Taux de croissance du PIB par tête, dépenses en R&D et dépenses publiques d’éducation dans plusieurs pays européens en 2023

Deuxième partie : Étude d’un document

Question 1.

Sujet p. 7

> À l’aide des données du document et d’un calcul simple, vous comparerez la part des dépenses dans la R&D et l’éducation du Danemark et de la Hongrie.

Les deux dépenses sont exprimées en pourcentage du PIB en 2022. Pour comparer les pays, on calcule, pour chaque poste, l’écart en points de pourcentage en soustrayant la part de la Hongrie de celle du Danemark. On peut aussi comparer les parts en calculant leur rapport.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **R&D :** au Danemark, les dépenses représentent 2,9 % du PIB, contre 1,4 % en Hongrie. L’écart est de 2,9 − 1,4 = **1,5 point de pourcentage**. Le rapport est 2,9 ÷ 1,4 ≈ 2,07 : la part danoise est donc environ **2,1 fois** la part hongroise.
>
> **Éducation publique :** les dépenses représentent 5,87 % du PIB au Danemark, contre 3,39 % en Hongrie. L’écart est de 5,87 − 3,39 = **2,48 points de pourcentage**. Le rapport est 5,87 ÷ 3,39 ≈ 1,73 : la part danoise est donc environ **1,7 fois** la part hongroise. Pour ces deux postes, la part du PIB dépensée est ainsi plus élevée au Danemark qu’en Hongrie.

Question 2.

Sujet p. 7

> À l’aide du document et de vos connaissances, vous montrerez le caractère endogène du progrès technique.

Le progrès technique correspond à l’amélioration des procédés de production et à l’apparition de nouveaux biens ou services. Il est dit **endogène** lorsque sa production s’explique par des mécanismes internes à l’économie, notamment par les décisions d’investissement des entreprises, des individus et des pouvoirs publics, plutôt que par un facteur extérieur inexpliqué.

Les dépenses de recherche et développement (R&D) permettent de produire des innovations et d’améliorer les procédés de production. L’éducation et la formation accroissent le capital humain, c’est-à-dire les connaissances et compétences des travailleurs ; elles renforcent leur capacité à innover, à adopter des techniques nouvelles et à les diffuser. Or, les connaissances peuvent bénéficier à d’autres entreprises ou travailleurs que ceux qui les ont produites : ces effets de diffusion contribuent à la création de nouvelles innovations. Les pouvoirs publics peuvent soutenir ce processus en finançant l’éducation et la recherche. Le progrès technique peut alors augmenter la productivité et la croissance, lesquelles peuvent à leur tour fournir des ressources pour de nouveaux investissements.

RÉPONSE À RETENIR

Le document fournit des exemples compatibles avec ces mécanismes. En 2022, les dépenses de R&D représentent 2,9 % du PIB au Danemark et 1,4 % en Hongrie ; les dépenses publiques d'éducation représentent respectivement 5,87 % et 3,39 % du PIB. En 2023, le PIB réel par tête croît de 1,8 % au Danemark, tandis qu'il diminue de 0,8 % en Hongrie. Ces données illustrent que l'investissement en R&D et en éducation peut contribuer à la production et à la diffusion du progrès technique, puis à la croissance. Elles ne démontrent toutefois pas à elles seules un lien de causalité : elles portent sur deux pays et ne permettent pas d'isoler l'effet de ces dépenses des autres facteurs économiques.

Ainsi, le progrès technique est endogène parce que les investissements en R&D et en capital humain participent à sa création et à sa diffusion. Les gains de productivité et de croissance qui en résultent peuvent ensuite favoriser de nouveaux investissements, entretenant un processus cumulatif.

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

10 points

Les évolutions de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XXe siècle

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 8, 9, 10

> À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les principales évolutions de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XXe siècle s’expliquent par plusieurs facteurs.

Démarche. La structure socioprofessionnelle désigne la répartition des personnes en emploi entre les catégories socioprofessionnelles. Pour répondre au sujet, il faut présenter les principales évolutions observées dans le document 1, puis montrer comment plusieurs mécanismes économiques et sociaux peuvent les expliquer. Les documents 2 et 3 éclairent respectivement la féminisation de l’emploi et l’élévation du niveau de diplôme. Les données établissent des évolutions et des écarts, mais ne démontrent pas à elles seules leurs causes : celles-ci doivent être expliquées à l’aide des connaissances du programme.

RÉPONSE À RETENIR

Introduction. Depuis la seconde moitié du XX^{e} siècle, la répartition des emplois entre les catégories socioprofessionnelles s'est profondément modifiée en France. La part des agriculteurs et des ouvriers a fortement diminué, tandis que celle des cadres et des professions intermédiaires a augmenté. La place des femmes dans l'emploi et le niveau de formation des générations récentes ont également progressé. Ces évolutions s'expliquent par plusieurs facteurs liés : les transformations de la structure de l'économie et les gains de productivité, l'élévation des qualifications, ainsi que les changements de la place des femmes dans la société et sur le marché du travail.

1. Les transformations de l'économie déplacent les emplois entre secteurs et catégories socioprofessionnelles. Le document 1 met en évidence le recul de la part des agriculteurs dans l'emploi : elle passe de 16 % en 1962 à 1,5 % en 2023, soit une baisse de 14,5 points de pourcentage. La modernisation de l'agriculture, notamment sa mécanisation, permet d'accroître la production avec moins de travailleurs. Les gains de productivité réduisent ainsi les besoins de main-d'œuvre dans ce secteur. Au cours des transformations de l'économie, une partie de la main-d'œuvre se réoriente vers l'industrie et les services.

La part des ouvriers diminue elle aussi nettement : elle passe de 38,9 % en 1962 à 18,6 % en 2023, soit une baisse de 20,3 points. La mécanisation puis l'automatisation de certaines tâches peuvent réduire les besoins de travail sur certains postes industriels. Le recul de la place de l'industrie dans l'emploi, souvent désigné par le terme de désindustrialisation, contribue également à cette évolution. Il peut être lié, selon les activités et les périodes, aux gains de productivité, aux transformations de la demande et à la réorganisation de la production. Par exemple, une entreprise industrielle peut externaliser des fonctions auparavant assurées par ses propres salariés et les confier à une entreprise de services. Ces mécanismes contribuent à modifier la répartition des emplois, sans que le document permette de mesurer la part exacte de chacun.

À l'inverse, plusieurs catégories progressent. La part des cadres passe de 4,7 % en 1962 à 22,4 % en 2023, soit une hausse de 17,7 points ; celle des professions intermédiaires passe de 11,1 % à 25,1 %, soit une hausse de 14 points. La part des employés augmente de 18,3 % à 25,2 %, soit 6,9 points sur l'ensemble de la période, même si elle a été plus élevée en 2000 et en 2010, à 29,7 %. Ces évolutions s'inscrivent dans la tertiarisation de l'économie, c'est-à-dire l'augmentation de la place des activités de services dans la production et l'emploi. Le développement du commerce, des transports, de la santé, de l'éducation, de l'administration et des services aux entreprises crée des emplois variés, depuis des emplois d'exécution jusqu'à des emplois d'encadrement et d'expertise. La croissance des organisations et la complexification de certaines activités contribuent ainsi à la progression des cadres et des professions intermédiaires.

La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise passe de 11 % en 1962 à 6,7 % en 2023, malgré une légère remontée entre 2010 et 2023. L'essor des grandes entreprises et des administrations, ainsi que la transformation des formes d'organisation de la production, accompagnent la progression du travail salarié. Le document classe toutefois les emplois par catégorie socioprofessionnelle et ne donne pas directement la part totale des salariés : il ne suffit donc pas, à lui seul, à mesurer la salarisation de l'emploi.

2. L'élévation du niveau de formation accompagne la transformation des qualifications et des emplois. L'allongement de la scolarité et la diffusion de l'enseignement secondaire et supérieur ont élevé le niveau de diplôme des générations récentes. Le document 3 compare des groupes d'âge en 2023. Parmi les femmes, la part des diplômées du supérieur est de 55,8 % chez les 25-34 ans, contre

29,9 % chez les 55-64 ans. Parmi les hommes, elle est de 47,8 % chez les 25-34 ans et de 27 % chez les 55-64 ans. Ces écarts entre générations sont cohérents avec la diffusion des diplômes au fil du renouvellement générationnel ; ils ne signifient pas que l'âge, à lui seul, cause le niveau de diplôme.

Cette élévation des qualifications accompagne les transformations de la demande de travail. Les progrès techniques et le développement d'activités plus complexes accroissent, pour certains emplois, les besoins de travailleurs capables de concevoir, d'organiser ou de contrôler la production, d'utiliser des outils spécialisés et d'effectuer des tâches administratives ou relationnelles. Les entreprises et les administrations peuvent alors recruter davantage de personnes qualifiées, ce qui contribue à la progression des cadres et des professions intermédiaires constatée dans le document 1. En retour, une main-d'œuvre plus formée peut faciliter l'adoption et la diffusion des innovations. Le document 3 renseigne sur les diplômes selon l'âge et le sexe, mais pas directement sur les professions exercées : il éclaire l'évolution des qualifications susceptibles d'accompagner la transformation des emplois sans établir, à lui seul, un lien de causalité.

3. La féminisation de l'emploi et les changements sociaux modifient également la structure socioprofessionnelle. Le document 2 indique que la part des femmes dans l'emploi augmente régulièrement depuis le début des années 1980. Cette féminisation s'explique notamment par leur accès croissant à la formation et à l'emploi, les évolutions des normes sociales et des droits, ainsi que le développement des activités tertiaires, où elles sont nombreuses à travailler. Le document 3 montre également que, parmi les 25-34 ans en 2023, 55,8 % des femmes sont diplômées du supérieur, contre 47,8 % des hommes du même âge.

Cette progression ne signifie toutefois pas que les femmes et les hommes occupent les mêmes emplois. En 2020, 88,1 % des femmes en emploi travaillent dans le secteur tertiaire, contre 65,7 % des hommes. Certains secteurs tertiaires sont particulièrement féminisés : les femmes représentent 82,7 % des emplois de l'hébergement médico-social et de l'action sociale, 74,7 % de ceux de la santé et 68,5 % de ceux de l'enseignement. Elles constituent également les trois quarts des employés, mais seulement un cinquième des ouvriers. À l'inverse, les hommes sont plus souvent cadres : en 2020, 22,7 % des hommes en emploi le sont, contre 17,9 % des femmes. Néanmoins, la part des femmes parmi les cadres a plus que doublé, passant de 20,9 % en 1982 à 42,6 % en 2020. Ces données montrent à la fois la féminisation de l'emploi et la persistance d'une répartition différenciée des femmes et des hommes selon les secteurs et les professions. Le document précise aussi qu'en 2020 les femmes en emploi sont plus souvent en CDI ou fonctionnaires que les hommes : 77,4 % contre 73,2 %. La féminisation de l'emploi ne peut donc pas être résumée à une précarisation générale des emplois occupés par les femmes.

Conclusion. Les principales évolutions de la structure socioprofessionnelle française depuis la seconde moitié du XX^{e} siècle s'expliquent par plusieurs facteurs qui se combinent. Les gains de productivité et la modernisation de l'agriculture réduisent les besoins de main-d'œuvre dans ce secteur ; les transformations de l'industrie et la tertiarisation déplacent les emplois et contribuent au recul de la part des ouvriers ainsi qu'à la progression de catégories nombreuses dans les services. L'élévation du niveau de formation accompagne le développement d'emplois plus qualifiés. Enfin, la féminisation de l'emploi modifie la composition de la population en emploi, tout en coexistant avec des inégalités persistantes entre femmes et hommes selon les professions et les secteurs. Les documents établissent les évolutions et les écarts ; leur explication repose sur ces mécanismes économiques et sociaux complémentaires.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2026/spe-sciences-eco-sociales-2026-asie-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.